

CONSEIL DE LA VILLE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 16 JUIN 2014 À 17 HEURES

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR SUPPLÉMENTAIRE (1)

11d) Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Comité exécutif du 16 juin 2014

Sujets reliés au conseil d'agglomération

Aménagement du territoire

AT2014-091 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la création de deux nouvelles zones de permis de stationnement T-4 et T-5 pour travailleurs et à la modification des zones A3-1 et T-2, R.A.V.Q. 906**

AT2014-093 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification aux fins de la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie travailleur dans les zones T-4 et T-5, R.A.V.Q. 908**

Comité exécutif du 16 juin 2014

Ressources humaines

RH2014-501 **Nomination de madame France Delisle (ID. 012103) à titre de directrice par intérim de l'Arrondissement de Sainte-Foy--Sillery--Cap-Rouge**

Avis de motion et projet de règlement

AT2014-090 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement à la création de deux nouvelles zones de permis de stationnement T-4 et T-5 pour travailleurs et à la modification de la zone T-2, R.V.Q. 2208***

AT2014-092 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification aux fins de la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie travailleur dans les zones T-4 et T-5, R.V.Q. 2223***

Québec, le 16 juin 2014.

Le greffier de la Ville,

Sylvain Ouellet

SO/cs